



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt six, le onze février à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :

Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Monsieur Christian LANDRE, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Elfrida SERVILE, Madame Anne GALLO, Madame Lucette ALAIN, Madame Jocelyne BERESINA, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Françoise DOUSSET, Madame Josette DESVIGNES

Pouvoirs :

Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES

Absents :

Monsieur Abdelkrim MAY, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Madame Adeline CASTANO, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU

Madame Nadège CANTIER est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Affaires Générales

D2026__4 SUBVENTION 2026 À VERSER AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES (COS) DE LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU (CUCM)

Madame Nadège CANTIER, 1^{ère} Adjointe, explique que la collectivité adhère au Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) afin que son personnel puisse bénéficier d'avantages sociaux, ainsi que d'activités et de voyages proposés à tarifs réduits.

Le montant de la subvention est établi en fonction de la masse salariale de l'année N-1 et d'un taux de participation de 1,20%. Pour 2026, il s'élève à 23 855.10 € et sera inscrit au chapitre 012 à l'article 6470.

Il sera demandé au Conseil Municipal de prendre acte du montant alloué et d'autoriser le versement de cette subvention, sans attendre le vote formel du budget 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget primitif 2026 en cours d'élaboration ;

Considérant l'adhésion de la commune de Torcy au COS de la CUCM, afin que son personnel puisse bénéficier d'avantages sociaux, d'activités et de voyages à tarifs réduits ;

Considérant le taux de participation fixé à 1.20% de la masse salariale de l'année N-1 pour pouvoir adhérer au COS de la CUCM ;
Entendu le rapport de Madame Nadège CANTIER, 1^{ère} Adjointe ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

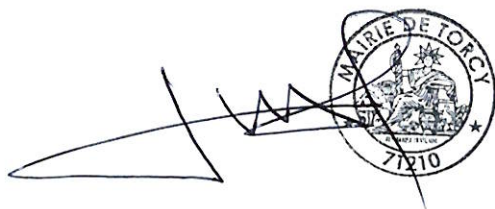
Article 1 : **D'ACCEPTER** le versement d'une subvention d'un montant de 23 855.10 € au Comité des Œuvres Sociales (COS) de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau (CUCM), prélevé à l'article 6470 du Budget principal 2026 en cours d'élaboration ;

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mandater cette somme.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (15 voix Pour).

Le Maire,
Philippe PIGEAU

Nadège CANTIER,
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 1^{er} 2 FEV. 2026
et publié, affiché ou
notifié le 1^{er} 2 FEV. 2026
Le Maire,

